

## AUTORISATION PARENTALE (si mineur)

Noms des responsables légaux : .....

de l'enfant (si nom différent) : .....

- > **J'autorise** mon enfant à participer aux différentes activités proposées par les organisateurs du BA-SEL HB .
- > **Je m'engage** à le faire participer à toutes les compétitions sauf cas de force majeure.
- > **Je l'autorise**, si je suis absent, à être transporté, par véhicule, par un parent accompagnateur ou par un dirigeant du BASEL HB.
- > **Je m'engage** à avertir les responsables en cas d'indisponibilité.
- > **J'autorise** les organisateurs à libérer mon enfant à la fin des activités.
- > **Je dégage** les organisateurs de toute responsabilités pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après les activités organisées par l'association.
- > **J'autorise** les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- > **Je dégage** le club de toutes responsabilités en cas de vol d'objets personnels.
- > **Je certifie** avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter.
- > **Je m'engage** à participer aux déplacements pour les compétitions :

OUI

NON



à .....

Le ..... / ..... / .....

Signatures des 2 représentants légaux (précédées de la mention « **lu et approuvé** »)

**DOSSIER INCOMPLET**  
↳ **PAS DE LICENCE**  
↳ **PAS DE MATCH**

Partie à rendre



## SAISON 2018 - 2019

Association agréée Jeunesse et Sport  
Tarif des cotisations



Bureau, CA, Coach et Arbitre	Bureau, CA, Coach et Arbitre	2010 et après	2001 et 2009	Etudiant :	2000 et avant	Loisir
Non joueur	Joueur	Joueur	Joueur	Joueur	Joueur	Adulte
<b>1 €</b>	<b>70 €</b>	<b>85 €</b>	<b>100€</b>	<b>100€</b>	<b>130 €</b>	<b>100€</b>

Tarif dégressif à partir de deux licenciés par famille (-10 € à partir de la deuxième licence)

Des facilités de paiement sont possibles : 3 chèques maximum. Nous acceptons les Tickets CAF « aides aux temps libres », les coupons sport et les chèques vacances de l'ANCV.

Les demandes de remboursement « Doubs Pass-Sports » ne seront validées qu'après acquittement de la cotisation.



### Document papier nécessaire pour le dossier

- Adhésion au BA-SEL HB (recto-verso)
- Règlement de la cotisation (Chèque à l'ordre du BA-SEL HB ou autre moyen de paiement)

### Documents informatiques nécessaires pour le dossier

- Demande d'adhésion à la FFHB (mail envoyé par nos soins)
- Certificat Médical (sauf licence Non Joueur)
- Autorisation parentale (si mineur)
- 1 Photo d'identité récente
- 1 pièce d'identité (CI recto-verso, passeport, livret de famille)

### **Si licencié(e) dans un autre club l'année précédente :**

- Dossier de mutation (mail envoyé par nos soins)
- Chèque de caution du montant des frais de la mutation : 85€ adulte ou 60€ mineur (Voir règlement intérieur)

Partie à conserver

# REGLEMENT INTERIEUR du BA-SEL HB

Modifié et adopté à Seloncourt par l'Assemblée Générale du 11 juin 2005 , le règlement intérieur est instauré pour responsabiliser les membres du club et assurer le bon fonctionnement financier et sportif du club.



-> Article 1 : Pour obtenir sa licence et donc le droit de participer aux compétitions, tout membre devra s'acquitter du montant de la cotisation fixé en Assemblée Générale (AG) et répondre à l'article 3 des statuts.

-> Article 2 : Le renouvellement d'une licence pourra être refusé à un ancien adhérent tant que celui-ci n'aura pas réglé ses dettes engagées envers le club, de plus le président ou son représentant pourra faire une demande d'opposition à toute nouvelle licence auprès de la Fédération Française de HandBall (FFHB).

-> Article 3 : Lorsqu'un nouvel adhérent a pratiqué le handball dans un autre club la saison précédente, une autorisation de mutation est faite aux instances dirigeantes. Un dossier de mutation est facturé par la ligue. Le club s'engage à prendre à sa charge ces frais au regard des conditions suivantes :

- Le nouveau licencié devra s'engager activement dans la vie du club, plus particulièrement en participant de façon importante aux compétitions et entraînements.
- Au moment de son adhésion, le nouveau licencié fournira au club, un chèque de caution du montant des frais de mutation. Ce chèque sera rendu à l'intéressé si le Conseil d'Administration (CA) juge qu'il a respecté ses engagements, sinon le chèque sera encaissé en fin de championnat. La décision du CA sera prise en tenant compte des cas de force majeure tels que mutations professionnelles, blessures, ...

-> Article 4 : Chaque sociétaire s'engage à respecter les règles sportives du handball lors de sa pratique. Toute pénalité financière résultant d'une sanction suite à une attitude antisportive, violente, etc... par les instances disciplinaires dirigeantes (fédération, ligue, comité du club) à l'égard d'un adhérent, sera entièrement à sa charge et celui-ci s'engage à en rembourser le club par ses propres moyens.

-> Article 5 : L'adhérent doit veiller au respect du matériel qui lui est confié lors d'une séance au club, lors d'une animation extérieure et/ou au cours d'un match. Il doit signaler au responsable tout constat ou détérioration d'un élément du lieu de pratique ou du matériel utilisé. Il est strictement interdit de déplacer ou d'ajouter un équipement sportif ou du matériel sans l'autorisation d'un responsable du club.

-> Article 6 : Il est demandé à l'adhérent de ne pas apporter d'objets de valeur. Le BASEL HB décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de ces objets pendant les entraînements ou les compétitions.

Partie à conserver



## Informations pour la gestion interne au club

Nom du Licencié : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Sexe :  M

F

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél Domicile : ..... / ..... / ..... / ..... Travail : ..... / ..... / ..... / ..... Mobile : ..... / ..... / ..... / .....

Email : .....(pour la correspondance club uniquement)

Licence demandée :  JOUEUR NON JOUEUR :  LOISIR  ARBITRE  ENTRAINEUR

Je souhaite m'investir dans le club :  OUI  NON

Arbitre  Entraineur  Accompagnateur

Jeune Arbitre (formé par nos soins, le JA est rémunéré par le club pour arbitrer des matchs de la même catégorie ou inférieure)

Jeune Dirigeant : mineur désirant s'investir davantage notamment : participer aux réunions du bureau, proposer et suivre des actions (journal d'équipe, blog, mise à jour du panneau d'affichage du gymnase, classement d'équipe, site web ...) tenue de la table de marque lors des rencontres...

Je soussigné(e) .....

demande à adhérer au club de BA-SEL HB pour la saison 2017/2018.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et je m'engage à le respecter sous peine de pouvoir en être exclu à tout moment.

à ..... , le ..... / ..... / .....

Signature

Signature des parents si mineur

## Droit d'accès informatique et Droit à l'image

La loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, m'autorise à obtenir du club l'accès, la rectification, voire la suppression des informations nominatives me concernant enregistrées dans ses fichiers.

J'accepte que le club de BA-SEL HB utilise les photographies, les vidéos, me représentant dans ses supports de communications tels que journal, site internet, affiche, film promotionnel, etc...

à ..... , le ..... / ..... / .....

Signature

Signature des 2 parents si mineur

Partie à rendre